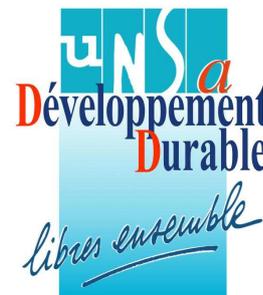




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Conseil d'Administration du 27 novembre 2015

Représentants du personnel (5) : Patrick FOURMIGUE **CFDT** Pascal LEBRETON **UNSA**

+ 2 CGT + 1 FO

Sur les 6 représentants de l'Etat, 3 seulement sont présents :

Mme BOUCHET (DGITM) et SALATHE (DSCR), M.BOSSINI (nouveau DRI)

Sur les 5 associations de collectivités, 2 seulement sont représentées :

Gaël PERDRIAU, Président du CA Maires (AMF)

Corinne CASANOVA (AdCF-Communautés)

Sur les 5 personnalités qualifiées, 2 seulement sont présents :

MM LHUILLIER (FNE) et MONDON (FNAUT)

Avec seulement 12 membres présents sur 21, le **quorum** (11) n'est atteint que grâce à la participation des 5 représentants du personnel, ce qui leur donne un poids important.

Le Président du CA et P.LEBRETON (UNSA) quittent la séance à 14h30, après le vote du point n°6 (budget initial 2016), ce qui ne laisse que 10 membres, inférieur au quorum de 11. Les votes sont quand même faits et comptabilisés, mais avec une incertitude juridique.

Aussi, une semaine plus tard, par mél du 4 décembre, le DG a informé de la non-validité de ces votes et demandé à tous les titulaires de se prononcer par vote électronique. Nous avons reconduits nos votes.

CFDT et **UNSA** font une brève déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous ne ferons pas de longue déclaration, car le temps va nous faire défaut pour traiter tout l'ordre du jour ; tout comme le temps nous a été compté pour préparer ce Conseil d'Administration, en raison d'une transmission tardive des documents.

Nous allons donc concentrer nos interventions au cours du déroulé de l'ordre du jour.

Toutefois, nous regrettons par avance que les conditions qui nous sont imposées ne nous permettent pas d'engager des échanges constructifs sur les sujets pourtant de première importance pour notre établissement.

Nous voulons insister sur deux points cruciaux pour l'avenir du Cerema, d'une part, le projet de budget 2016 et d'autre part, la stratégie immobilière.

A ce titre, et même si ce point ne figure pas explicitement à l'ordre du jour, nous aimerions que M. Francis ROL-TANGUY, SG du MEDDE et commissaire du Gouvernement à ce CA, exprime la position officielle du Ministère sur les principales propositions du rapport Berteaud.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs pour votre attention.

En réponse, le **DG, Bernard LARROUTUROU**, reconnaît qu'une cinquième réunion du CA serait nécessaire fin septembre pour soulager l'ordre du jour de la dernière séance de 2016, consacrée obligatoirement au budget initial 2017.

Le Président du CA, Gaël PERDRIAU, indique qu'il répondra aux autres déclarations liminaires dans le cours de l'examen des différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin (délibération)

Approuvé à l'unanimité, après correction de quelques coquilles.

NB : ces comptes rendus ne sont pas publics.

2. Consultations écrites

Retour sur les consultations écrites des membres du CA par le DG, pour l'autoriser à signer des marchés dont le montant dépasse 1.5 M€, suite à des réponses à appels d'offres. Pour mémoire, **CFDT** et **UNSA** ont donné des avis favorables, car les marchés étaient bien dans les missions et compétences du Cerema, notamment sur des activités routières.

3. Rapport d'activité 2014 (délibération)

Premier exercice pour le Cerema, d'où la sortie tardive. Résultat de bonne qualité. Il sera communiqué rapidement au personnel. Le DG espère présenter celui de 2015 au CA de juin 2016.

Approuvé à l'unanimité.

4. Budget rectificatif n°3 de l'exercice 2015 (délibération)

Par rapport au BR2, on relève au niveau des dépenses :

- Personnel : augmentation de 1.8 M€ (+0.9%), dont 0.7 M€ dus à la résorption des retards des avancements d'échelons antérieurs à la création du Cerema !
- Fonctionnement : baisse de 1.15 M€ dont 0.2 M€ utilisés pour renforcer les investissements.

Tableau des emplois : la prévision actuelle correspond à une **diminution de 44 ETP** de l'effectif sous plafond entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015.

Le **Président Gaël PEDRIAU** trouve anormal que le budget de l'établissement finance des charges nées antérieurement à la création du Cerema. Le SG du MEDDE, **F.ROL-TANGUY**, persiste à considérer que le bilan est globalement positif puisque l'État a transféré au Cerema à la fois des charges (avancements d'échelons) et des recettes (créances dont certaines douteuses).

VOTE : approuvé

- 5 CONTRE : les représentants du personnel
- 7 POUR : les autres membres

5. Seuil d'immobilisation (délibération)

Ce seuil passe de 500 à 2 000 €. Au-delà, le bien est considéré comme un investissement et donc soumis à amortissement. **CFDT** et **UNSA** y sont favorables car cela permettra d'alléger le travail des comptables, en réduisant de 35% le nombre d'objets, qui ne représentent que 5% du montant total des investissements.

Approuvé à l'unanimité.

6. Budget initial de l'exercice 2016 (délibération)

Le DG expose les grandes lignes de ce budget et les changements induits par le passage en mode GBCP, « nouvelle » Gestion Budgétaire et Comptable Publique. *Pour les amateurs de chiffres, voir PJ.*

6.1 RECETTES

Subvention SCSP : TRES FORTE BAISSSE !

Après mise en réserve, la SCSP 2016 s'élève à 214.3 M€, **en baisse de 7.3 M€ (soit - 3,3 %)** par rapport au budget initial 2015.

Les **ressources propres** globalisées s'élèvent à 25.2 M€, en légère baisse de 226 k€ (soit -0,9 %) par rapport au budget initial 2015. Pour le DG, les perspectives de développement des ressources propres (avec le futur plan d'affaires) ne pourront pas se concrétiser avant 2018.

6.2 DEPENSES

Effectifs : Le schéma d'emplois, fixé dans la loi de finances (bleu budgétaire) prévoit -108 ETP (soit - 3.5%). Le DG a obtenu qu'il ne soit pas appliqué sur la seule année 2016, mais sur 2 ans (2015 et 2016). Comme le Cerema a eu -44 ETP en 2015 ; ce sera aura **-64 ETP en 2016**.

Le budget 2016 comporte les baisses suivantes, par rapport au budget initial 2015 :

- **personnel** : - 1 989 k€ (soit -1,0 %)
- **fonctionnement** ¹: - 4 150 k€ (soit -9,9 %)
- **investissement** : - 439 k€ (soit -6,8 %)

Les gros investissements seront réduits à la portion congrue. Idem pour l'immobilier.

Le DG, B.Larrouturou, déclare : « **2016 sera une année noire pour le Cerema** »

Le Cerema n'aura donc pas les moyens de mettre en place des outils budgétaires GBCP, de comptabilité analytique, de partage de la connaissance au sein du Cerema, etc.

Le résultat apparaît positif mais seulement grâce à un artifice comptable imposé par Bercy.

Le DG estime indispensable d'avoir une trajectoire budgétaire pour les années à venir.

Il invite néanmoins à voter ce budget 2016 pour que le Cerema puisse fonctionner.

Le Président constate que l'Etat baisse les subventions des collectivités et peut donc comprendre qu'il les baisse pour ses propres établissements. Par contre, dans le contexte de la COP21, on aurait pu penser qu'il préserve le Cerema. Il interroge **F.ROL-TANGUY** (SG du MEDDE, commissaire du gouvernement au CA) pour savoir si l'effort demandé sur le budget 2016 est ponctuel ou non. Si la baisse continue les années suivantes, on va dans une impasse.

Le Président informe qu'il a eu l'honneur, début octobre 2015, lors des rencontres nationales du transport public (Gart et UTP), **d'accueillir le Premier Ministre sur le stand Cerema**, avec des agents. Il lui a demandé de mettre le Cerema au service des Collectivités pour les aider à travailler autrement et à prendre les bonnes décisions.

Il s'interroge sur le vote ou non de ce budget 2016, vu les perspectives inquiétantes. Il déclare qu'il va demander un rendez-vous au ministre de tutelle, pour connaître les intentions de l'Etat sur l'avenir budgétaire du Cerema. Il rappelle : « **je ne veux pas devenir le fossoyeur du Cerema** ».

Le DG indique que si le budget n'était pas voté, le Cerema fonctionnerait, mois après mois, pour payer salaires et fonctionnement minimal. Un nouveau budget 2016 serait reproposé au CA du 24 février 2016, mais peu différent de l'actuel, car les contraintes seront les mêmes.

Corinne CASANOVA (AdCF-Communautés) souhaite une interruption de séance. Elle déclare que l'Etat ne peut pas demander au Cerema d'être le fleuron de l'ingénierie publique française et de ne pas mettre les actes budgétaires en cohérence avec ce discours.

CFDT (P. Fourmigué) - interroge **F.ROL-TANGUY**, sur la phrase du **rapport Berteaud**, qui parle d'un **Cerema à 1500 agents** (rapport qu'il a personnellement commandité).

Francis ROL-TANGUY répond que le rapport Berteaud n'est pas son « *guide pour l'action* ». Il lui a confié cette mission, car il fut à l'origine de la création du Cerema (NdR : en tant que directeur de cabinet adjoint de NKM, jusqu'à mars 2012).

JP LHUILLIER (FNE) et **M.MONDON (FNAUT)** se retrouvent dans les interventions des deux représentants des collectivités, pour déplorer le manque d'investissements qui, associé à une demande brutale d'économies, peut être fatale au Cerema.

UNSA (P.Lebreton) rappelle qu'au moment du vote sur le Projet Stratégique, nous, **CFDT** et **UNSA**, avons pris nos responsabilités en ne votant pas CONTRE (Ndr : vote Abstention). Les agents se sont investis pour participer à la construction d'un nouvel établissement, dans le respect des valeurs du service public, communes à l'État et aux Collectivités. En diminuant le budget de manière importante avant que le Cerema ne puisse mettre en œuvre un nouveau modèle économique, l'État nous envoie dans le mur.

JP LHUILLIER (FNE), en réponse à Francis ROL-TANGUY, estime que le Cerema n'est pas dans la même situation que les autres EPA, car il vient à peine de décoller. Pour augmenter ses ressources propres, il lui faut des moyens à la hauteur des ambitions.

C.CASANOVA (AdCF-Communautés) s'inquiète de la suppression des points de proximité du Cerema dont les collectivités ont besoin.

F.ROL-TANGUY pense que la difficulté vient du maintien des ressources propres. Pour lui, le mur est situé là où on le veut. C'est la période de Noël, on a tous le droit de rêver, mais si les collectivités ne financent pas, effectivement, le Cerema va dans le mur.

¹ **CFDT** demande quel est le % des dépenses incompressibles dans le budget de fonctionnement. Ni le Directeur Général, ni l'Agent Comptable Principal ne peuvent répondre. Pourtant, l'impact sur le « reste à vivre », d'une baisse de 10%, n'est pas le même selon que cette part incompressible représente 25 ou 75%.

Le DG remercie les intervenants pour la qualité du débat. Pour lui, quatre sujets s'imposent :

1. « triennal » budgétaire : la tutelle n'a pas souhaité le donner au Président du CA.
2. l'Etat considère qu'il n'a pas la charge du renouvellement des biens transférés au Cerema. Le DG dit avoir personnellement demandé à Mme Royal une exception pour le Cerema, du fait de sa situation très particulière.
3. augmentation des ressources propres : sujet majeur, qui mobilise les agents du Cerema. Pour lui, c'est faisable, mais pas avant 2018.
4. Cerema à moyen terme : l'Etat ne pourra rien dire sur les subventions 2018-2020, alors que c'est un besoin vital. Il faut que la SCSP diminue moins vite que la masse salariale (et donc que les effectifs) sinon le Cerema ne sera plus viable. En tant que DG, il ne peut pas gérer un établissement sans trajectoire.

F.ROL-TANGUY déclare que si les services de l'actuel Cerema étaient restés dans le Ministère, les effectifs auraient été plus impactés. Il cite pour exemple les effectifs des services territoriaux (-10% en 3 ans). Il appelle à voter le budget présenté par le DG pour les raisons suivantes :

- Vivre sans budget voté, c'est un lourd pari.
- Les forces du Cerema doivent se consacrer à trouver des ressources propres.
- L'essentiel du personnel sont des fonctionnaires, donc on ne peut pas parler de plan social avec la stratégie immobilière.

Le DG rappelle que la subvention (SCSP) était supérieure de 24 M€ à la masse salariale en 2014. Cet écart n'est plus que de 12 M€ en 2016. Il déclare que sans une garantie pluriannuelle d'augmentation de cet écart (% de baisse de la SCSP inférieur au % de baisse des effectifs), le Cerema sera ingérable. Même s'il reconnaît que ce budget 2016 est extrêmement difficile, il appelle néanmoins à voter POUR

Avant de passer au vote, **le Président** reconnaît que le budget 2016, avec sa baisse d'effectifs mesurée, permet au Cerema de travailler. Il approuve à 80% les déclarations liminaires des représentants du personnel, mais ne veut pas « rajouter des difficultés aux difficultés » du Cerema. Il préfère que la Direction Générale du Cerema travaille à développer l'établissement plutôt que de s'épuiser à gérer les problèmes comptables dus au non vote du budget.

Francis ROL-TANGUY estime qu'on n'a pas à se plaindre au Cerema, en comparaison d'autres services du ministère et appelle à voter POUR, même s'il n'a pas de voix délibérative.

Le Président, après moultes hésitations, appelle à voter POUR le budget 2016, en menaçant de ne pas voter celui de 2017, si les résultats du rendez-vous avec les ministres ne donnent pas satisfaction.

La représentante de l'ADCF, **C.CASANOVA** est pour le moins « réservée », mais suivra par solidarité la position du Président du CA. Elle pense qu'il faut au minimum un communiqué de presse.

Le représentant de la FNE, **JP LHUILLIER**, pense qu'il faut envoyer un signal aux ministères et annonce qu'il maintient sa décision de voter CONTRE.

Le représentant de la FNAUT, **M.MONDON**, conditionne son vote POUR à l'engagement des participants à ce CA de voter une motion menaçant d'un vote CONTRE pour le budget 2017.

Les trois représentants de l'Etat annoncent qu'ils ne pourront pas voter une telle motion.

Le Président s'y engage et passe au vote.

VOTE : le budget 2016 est approuvé... grâce à la voix prépondérante du Président du CA.

- **6 POUR** : les 3 représentants de l'État, 1 personnalité qualifiée, 2 représentants des collectivités
- **6 CONTRE** : les 5 représentants du personnel, 1 personnalité qualifiée (FNE).

Départ de Gaël PERDRIAU =>présidence du CA assurée par Ch.BOUCHET (DGITM).

7. Organisation générale du Cerema et de son CODIR (délibération)

Ce projet a pour objet l'adaptation de l'organisation générale du Cerema pour prendre notamment en compte le **nouveau découpage régional**. Il a été soumis à l'avis du Comité Technique d'Établissement et rejeté par deux fois, à l'unanimité des votes exprimés.

CFDT et **UNSA** votent CONTRE pour quatre raisons, lues en séance :

- **aucune concertation préalable**, ni au niveau de l'Établissement, ni au sein des deux Directions Territoriales concernées, Méditerranée et Sud-Ouest.
- **aucune étude d'impact**, sur les missions, les moyens, les personnels.
- le texte prévoit que "l'organisation du dispositif de travail partagé entre les deux directions territoriales, concernant les relations avec les acteurs de la future région LR-MP, sont fixées par le directeur général". La CFDT et l'UNSA estiment que ce point devrait être soumis au

Conseil d'Administration, car il concerne directement les élus des collectivités territoriales de Languedoc-Roussillon.

- enfin, sur la carte et son subtil dégradé de couleur, figure le **site du Cerema à Montpellier, dont l'avenir est plombé par la V0 de la stratégie immobilière**. Elle prévoit de "regrouper sur Aix les activités et les compétences actuelles de Montpellier, en veillant avec attention à la poursuite des relations qui avaient été nouées à partir du site de Montpellier avec les acteurs locaux". L'avenir de ce site ne sera pas sans influence sur la position à moyen terme du dégradé de couleur après 2017. Nous insistons sur l'importance de développer ce site du Cerema, pour une couverture équilibrée des territoires, pour éviter la concentration dans les seules grandes métropoles régionales. Nous espérons que les représentants des collectivités à ce CA y seront sensibles.

Le **DG** reconnaît le manque de communication et l'absence d'étude d'impact. Il estime que sa proposition est pragmatique.

VOTE : approuvé

- 3 Abstentions : 2 CGT et 1 FO
- **1 CONTRE : CFDT**
- 6 POUR : les autres membres

8. Convention-cadre avec Efficacity (délibération)

Efficacity : institut de R&D pour la transition énergétique de la ville. www.efficacity.com

Le **DG** estime important que le Cerema intègre cette structure (Ifsttar, IGN y sont).

Un seul ETP du Cerema serait « loué » à Efficacity, en échange de ressources propres.

La **CFDT** regrette que l'on passe par une structure privée (SAS = société par actions simplifiées), plutôt que publique, type GIP. La perte de la propriété intellectuelle est un point de blocage pour nous.

Notre question, restée sans réponse : « *que va gagner le Cerema dans cette affaire ?* ». Une fuite de nos compétences ? Le **DG** répond qu'il n'envisage pas de multiplier ce type d'opération.

VOTE : approuvé

- 4 CONTRE : les représentants du personnel
- 6 POUR : les autres membres

9. Composition de la commission consultative des marchés (délibération)

Cinq personnes, dont deux membres du siège : le DG et le DAGEF du Cerema (ou leur représentant)

- Président : Max Mondon, personnalité qualifiée FNAUT (seul candidat)
- 1 représentant du personnel : D.Baton (seul candidat)
- 1 représentant de l'administration : F.Jung (DRI)

VOTE : approuvé à l'unanimité des 10 présents

10. Délégation de pouvoir au directeur général (délibération)

Délégation de pouvoir au directeur général en matière de recettes pour conclure toute convention portant recettes d'un montant annuel inférieur ou égal à 1 M€ HT.

VOTE : approuvé

- 4 Abstention : les représentants du personnel
- 6 POUR : les autres membres

11. Stratégie d'implantation territoriale et stratégie immobilière

Le directeur général propose de ne pas traiter ce point vu qu'il ne reste que 15 mn avant la fin du CA.

La **CFDT** demande a minima une information sur « calendrier et méthode ».

Le **DG** répond :

- débats prévus au CHSCTE du 8 déc. puis au CTE du 17 déc. 2015. Votes en 2016.
- débat sans vote à la séance du CA du 24/02/2016
- des études complémentaires restent à faire, notamment sur les aspects financiers.

Le vote pour approbation aurait lieu à la séance du CA du 29/04/2016.

La **CFDT** demande que le Conseil Stratégique soit consulté, vu qu'il s'agit de stratégie immobilière.

Le **DG** répond que ce n'était pas prévu, mais qu'il va étudier cette suggestion.

Rappel : en Comité Technique Ministériel en 2013, la CFDT (avec le soutien de l'UNSA) a déposé un amendement pour que des représentants du personnel siègent dans cette instance. Cela n'a pas été possible, à cause du votre CONTRE de l'Administration et de CGT-FO-FSU.

12. Information sur deux démarches stratégiques en cours

12.1. Préparation du contrat d'objectifs et de performance

12.2. Avancement des travaux de préparation du plan d'affaires

Le DG dit juste quelques mots sur ces deux points avant de lever la séance à 16h.

13. **Compte-rendu du directeur général** Non traité faute de temps.

14. **Questions diverses** Non traité faute de temps

Vos représentants au Conseil d'administration du Cerema

CFDT Patrick FOURMIGUE (DTerMED) Martine MEUNIER-CHABERT (DTecTV)
Catherine RATSIVALAKA (DTecEMF)

UNSA Pascal LEBRETON (DTerNP)

CEREMA : « LES EXPERTS SAISON 1³ »



Prochain Conseil d'administration : **mercredi 24 février 2016**
avec notamment un débat sur la **stratégie immobilière**.